SI JE CHOISIS LE BAC GÉNÉRAL...

Pour le bac général, je suis des enseignements communs, des enseignements de spécialité et, si je le souhaite, des enseignements optionnels.





QUELS ENSEIGNEMENTS COMMUNS?

Enseignements communs	1 ^{re}	Terminale
Français	4h	
Philosophie		4 h
Histoire-géographie	3 h	3 h
Langue vivante étrangère (LVA) et langue vivante étrangère ou régionale (LVB)	4h30	4h
Éducation physique et sportive	2 h	2 h
Enseignement scientifique	2 h	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles	18 h annuelles

QUELS ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ?



J'en choisis trois pour la 1^{re} et j'en garderai deux en terminale. Ils permettent l'acquisition de connaissances approfondies dans les enseignements choisis.

Enseignements de spécialité	1 ^{re}	Terminale
Arts (avec, au choix, arts du cirque, arts plastiques, cinéma- audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre)	4h	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h
Humanités, littérature et philosophie	4h	6h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	4 h	6 h
Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	4h	6h
Mathématiques	4 h	6 h
Numérique et sciences informatiques	4h	6h
Physique-chimie	4 h	6h
Sciences de la vie et de la Terre	4h	6h
Sciences de l'ingénieur	4 h	6h
Sciences économiques et sociales	4h	6h
Biologie-écologie (dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole)	4h	6 h



Pour en savoir plus, consulter le descriptif de chaque enseignement de spécialité et tester mes choix, j'utilise Horizons2021:

http://www.horizons2021.fr

Avec cette application numérique, je peux multiplier les combinaisons de trois enseignements de spécialité qui ouvrent l'accès à des «horizons» et à des univers de formations et de métiers variés.

Possibilité de consulter les « univers formations » et les « univers métiers » pour chacun des « horizons ».

QUELS ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS?

Je peux choisir un enseignement optionnel que je suivrai en 1re et en terminale, à raison de 3 heures par semaine:

- langue vivante étrangère ou régionale C (LVC) ou langue des signes française (LSF);
- éducation physique et sportive (EPS);
- arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre);
- langues et cultures de l'Antiquité latin / langues et cultures de l'Antiquité - grec.

À noter: arts du cirque peut être choisi uniquement comme enseignement de spécialité.

En terminale, je peux ajouter un second enseignement optionnel, également de 3 heures, parmi:

- mathématiques complémentaires (pour les élèves ayant suivi une spécialité autre que mathématiques en terminale);
- mathématiques expertes (pour les élèves ayant suivi la spécialité mathématiques en terminale);
- droit et grands enjeux du monde contemporain.

Si je le souhaite, je peux aussi ajouter l'enseignement langues et cultures de l'Antiquité en plus des autres enseignements optionnels.

À savoir: si je suis dans un lycée d'enseignement général et technologique agricole, en 1^{re} et en terminale,

ie peux suivre un enseignement optionnel parmi:

- langue vivante étrangère ou régionale C (LVC) ou langue des signes française (LSF);
- éducation physique et sportive (EPS);
- hippologie et équitation;
- agronomie-économie-territoire (AET);
- pratiques sociales et culturelles.

En terminale, il est possible d'ajouter mathématiques complémentaires (si je choisis en terminale les enseignements de spécialité biologie-écologie et physique-chimie) ou mathématiques expertes (si je choisis en terminale les enseignements de spécialité mathématiques et physique-chimie ou mathématiques et biologie-écologie).

ATTENTION!

Tous les établissements ne proposent pas tous les enseignements de spécialité.

Sur les 12 enseignements de spécialité:

- → 7 devraient être présents dans la majorité des lycées:
- histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques;
- humanités, littérature et philosophie;
- langues, littératures et cultures étrangères et régionales;
- mathématiques;
- physique-chimie;
- sciences de la vie et de la Terre;
- sciences économiques et sociales.
- → Un (biologie-écologie) n'est proposé que dans les lycées agricoles.
- → Les autres font l'objet d'une disponibilité en fonction d'une carte académique.
- → Possibilité de suivre un enseignement dans un établissement proche ou par correspondance (Cned). Dans tous les cas, il faut se renseigner auprès de son établissement d'origine.

À savoir: en 1re, les lycées d'enseignement général et technologique agricole proposeront 3 enseignements de spécialité: biologie-écologie, mathématiques et physique-chimie.

Pour localiser les enseignements de spécialité qui se trouvent près de son domicile, consulter la carte:

Les enseignements de spécialité près de chez vous